

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



UFF EPARGNE

ISIN : 990000051899

MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF
FONDS D'EPARGNE SALARIALE DE DROIT FRANÇAIS

Objectifs et politique d'investissement

Classification du FES (ci-après le FCPE) : "investi en titres cotés de l'entreprise".

Description des objectifs et de la politique d'investissement

Le FCPE a pour objectif de suivre en permanence, à la hausse, comme à la baisse, la performance des actions UNION FINANCIERE DE FRANCE cotées à Paris.

Caractéristiques essentielles

Le FCPE est principalement investi en titres UNION FINANCIERE DE FRANCE cotés à Paris mais peut cependant détenir des liquidités à titre accessoire. La société de gestion peut également, pour le compte du fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10% de l'actif du fonds et dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les titres de l'entreprise dans lesquels investit le FCPE sont exclusivement des titres admis aux négociations sur un marché réglementé.

Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du fonds en garantie de cet emprunt.

Intervention sur les marchés à terme et optionnels dans un but de protection du portefeuille : non

Les valeurs mobilières et instruments pouvant être utilisés sont les suivants :

- les actions de l'entreprise admises aux négociations sur un marché réglementé ou de toute entreprise qui lui est liée au sens du second alinéa de l'article L3344 du Code du Travail,
- les parts ou actions d'organismes de placement collectif,
- les contrats de cession ou d'acquisition temporaires,
- les emprunts en espèces.

Ces opérations ont pour objectif la protection de la valeur de l'actif sous-jacent du fonds et/ou la réalisation de l'objectif de gestion.

Indicateur de référence

Du fait de son objectif de gestion il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCPE.

Modalités de souscription-rachat

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts en nombre de parts, auprès du teneur de comptes Amundi Tenue de Comptes - 26956 Valence Cedex 9. Les instructions des salariés souscriptions/rachats, arbitrages d'un fonds à l'autre doivent être directement transmises à Amundi Tenue de Comptes.

Les demandes de rachat accompagnées de leurs pièces justificatives doivent parvenir à la société chargée de la tenue des comptes, au plus tard la veille du jour d'établissement de chaque valeur liquidative.

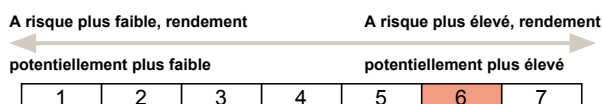
La valeur liquidative est calculée chaque mardi ou le jour ouvré précédent si le mardi est un jour férié.

Ce FCPE capitalise ses sommes distribuables.

Autres informations

- Le FCPE n'interviendra pas sur les marchés à terme.
- La performance du FCPE résulte de l'encaissement des dividendes versés par l'émetteur des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites

- Le FCPE se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCPE ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur

- **Risque de contrepartie** : Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Pour consulter l'intégralité des risques liés au FCPE, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.amundi-tc.com

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.01% TTC (1)
----------------	---------------

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

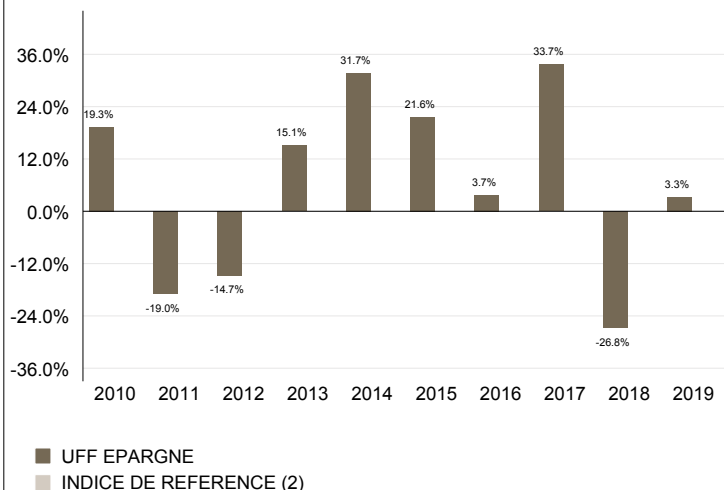
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet FCPE, disponible sur le site internet www.amundi-tc.com

Performances passées



Le fonds a été créé le 26 juillet 1991.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) Le fonds n'a pas d'indice de référence

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de compte : Amundi Tenue de Comptes

Forme juridique :

Le FCPE est régi par les dispositions de l'article L.214-165 du Code Monétaire et Financier et à ce titre est investi à plus d'un tiers de son actif net en titres de l'entreprise ou d'une entreprise liée au sens de l'article L.3344-1 al.2 du Code du travail.

Conseil de surveillance :

Organe de contrôle et de décision, il se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion, des comptes annuels du fonds, de la gestion financière, administrative et comptable et pour l'adoption de son rapport annuel. Il est composé d'une part, de représentants des salariés, désignés par le comité d'entreprise et d'autre part, de représentants de l'entreprise désignés par la direction de l'entreprise.

Fiscalité :

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCPE :

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France

0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :

La valeur liquidative est disponible sur le site Internet : www.amundi-tc.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03 février 2020.

Ce FCPE est agréé et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS